



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2026 À 18H00

Nombre membres élus : 23

Nombre membres élus en exercice : 23

Présents : 21

Représentés : 01

Votants : 22

Absents : 01

Date de la convocation :
25 mars 2026

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de
M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Sophie DAGNAUD, Nicolas
MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;
Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Christophe BOURDIEU,
Stéphanie LAHURE, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Leïla LEGLISE, Lilian LOPEZ,
Romain RITOU, Alain ARTIERE, Delphine MALVOISIN, Grégory BORTOLATO,
Eléonore LAPORTA, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Sébastien BROUSTET donne procuration à Gilbert
DODOGARAY

ABSENT(S) : Mme Sylvie FRADIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Lilian LOPEZ

DÉLIBÉRATION N° 019 04 2026 – COMMUNICATION – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.
INDEMNISATION REPRODUCTION ILLICITE D'UNE OEUVRE PHOTOGRAPHIQUE

Présentation par Enzo BORTOLATO

Le cabinet Reynal Perret, mandaté par une société, a adressé une demande d'indemnisation à la Ville d'Ambès pour l'exploitation non autorisée, par le site internet de la Ville d'Ambès, d'une photographie dont sa cliente, l'AFP, détient les droits d'auteur.

Des échanges sont intervenus avec ce cabinet afin de rechercher une issue amiable à ce différend.

Aux termes de ceux-ci, un accord transactionnel a été trouvé, prévoyant le versement, par la Ville d'Ambès, d'une indemnité fixée dans la transaction jointe.

Cet accord est conclu en contrepartie de l'abandon par la société détentrice des droits de propriété intellectuelle de toute action contentieuse relative à ce litige.

Cela étant exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer le protocole transactionnel ci-joint.

Fait et délibéré le 1^{er} avril 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY